



**Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

*Convocation envoyée le 13 décembre 2019*

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

### ***Membres présents :***

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Lydie CHAMPION
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENGER	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	

### ***Membres absents :***

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Alain HOUPERT	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. François NOWOTNY	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Damien THIEULEUX	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

**Ecole des Hautes Etudes en Apiculture (EHEA) - Demande de subvention de fonctionnement 2020**

Dijon métropole ré-affirme son soutien à l'enseignement supérieur, qui comme la recherche et le transfert de technologie, est un outil d'attractivité et de développement de notre territoire, et permet de donner à la capitale régionale une envergure nationale et internationale. Par ailleurs, Dijon métropole mène une politique innovante de préservation des insectes pollinisateurs et est signataire de la déclaration des villes européennes pour la protection des abeilles depuis 2007.

L'EHEA (École des Hautes Études en Apiculture), située à la Maison régionale de l'innovation à Dijon, est une formation professionnelle de haut niveau qui s'adresse à des candidats passionnés par l'apiculture, à la recherche d'un emploi et désirant devenir entrepreneur-apiculteur à leur compte.

Par des cursus longs (entre 6 et 11 mois) et en petits effectifs, elle propose une formation professionnelle de haut niveau qui fera des élèves les apiculteurs émérites de demain.

La structure a également vocation à faire avancer les connaissances sur l'abeille à travers des projets de recherche, et à promouvoir la sensibilisation aux produits de la ruche et à la protection des insectes pollinisateurs, via des conférences et autres actions dirigées vers le grand public.

Soutenue par la société d'élevage et de repeuplement des abeilles de France (SERAF), cette école s'inscrit dans la continuité du label « Bleu Blanc Ruche » afin d'enrayer la baisse du nombre des abeilles et de soutenir la filière apicole française.

Son implantation à Dijon participe à la reconnaissance de la capitale régionale pour son engagement exemplaire dans la protection des insectes pollinisateurs, celle-ci ayant été distinguée pour la 2ème fois par l'union nationale de l'apiculture française (UNAF) en décrochant le label APiCité® - « 3 abeilles = démarche exemplaire » en novembre dernier.

171 espèces d'abeilles sont dénombrées sur le territoire de Dijon métropole 100 ruches sur le territoire de la Ville de Dijon soit environ 2 millions d'abeilles.

12 élèves ont suivi la formation cette année, principalement demandeurs d'emploi et pour certains en totale reconversion professionnelle. Deux élèves ont créé leur exploitation apicole, six sont en train de la créer, un élève a créé son entreprise de commercialisation de miel et les autres élèves sont devenus ouvriers apicoles le temps d'affermir leur expérience avant de créer leur propre exploitation.

La 2ème promotion de l'école démarrera le 6 janvier 2020 et accueillera 15 élèves qui sont en cours de sélection.

L'école sollicite Dijon métropole par courrier du 19 novembre 2019 pour une subvention exceptionnelle de 20 000 euros permettant de poursuivre son développement au plus proche des besoins d'enseignement de ses futurs apiculteurs.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'École des Hautes Études en Apiculture afin de l'aider à poursuivre son développement au plus proche des besoins d'enseignement de ses futurs apiculteurs ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2020.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS :0